




Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Lotissement "Neuen Acker" à Schirrhein (67)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Commune de SCHIRREIN

Raison sociale

COMMUNE

N° SIRET

2 1 6 7 0 4 4 9 4 0 0 0 1 4

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

SCHOTT

Prénom(s)

Patrick

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39°b) du R122-2 IOTA 2150 (rejet d'eau pluviale)	Terrain d'assiette de 51381 m ² . la surface plancher prévue est de 8560 m ²

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement et viabilisation d'un lotissement de 5,138 ha à usage d'habitation individuel et collectif à l'Ouest de la commune de Schirrhein.

Le projet d'une surface de 5,138 ha se décompose en 3,257 ha aménagés et 1,881 ha dédiés aux mesures ERC. Le maître d'ouvrage a pris le parti d'imposer une densité plus importante que celle prévue au SCOT : Densité préconisée (SCOTAN et OAP) : 17 lgts / ha et Densité projet : 22 lgts/ha (72 lgts pour 5.157 ha).

Des mesures E,R,C sont détaillées dans l'étude environnementale en annexe du présent formulaire.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs principaux de cette opération d'aménagement, partiellement définis au moment du PLUi en 2017, sont les suivants :

-Répondre aux besoins de Schirrhein en matière de logements diversifiés, offrant des typologies de logements variées. La diversité des fonctions et la mixité sociale sont recherchés dans cette opération pour répondre aux besoins de toutes les catégories de population, sans discriminations.

-Désenclaver le lotissement existant au Nord par le biais de la création de la nouvelle.

-Garantir un accès sécurisé au lotissement depuis la RD99 .

- Réaliser un urbanisme s'inscrivant dans une logique de développement durable, de prévention et de mise en valeur de l'environnement.

-Favoriser des modes de déplacements doux et réduire la place de l'automobile au sein de l'opération

-Une réalisation de l'aménagement de la zone en une seule phase mais une commercialisation progressive afin de limiter l'impact démographique sur la commune. Deux phases de commercialisation sont envisagées par la commune : 2024-2025 et 2027-2028

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés en une seule phase mais la commercialisation sera progressive afin de limiter l'impact démographique sur la commune.

Les travaux consistent en la réalisation des voiries et la viabilisation des parcelles.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Construction des logements par les acquéreurs des parcelles

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration loi sur l'eau;
Permis d'Aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
32 571 m ² aménagée 34 logements individuels 6 logements intermédiaires 16 logements collectifs 18810 m ² de surface non aménagée	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

i Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par une zone humide. Des expertises "zones humides" ont été réalisées et ont démontré l'absence de milieu humide. Nous renvoyons le lecteur à l'annexe 9 pour connaître le détail de l'étude.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Risque d'inondation (PPRI) de la Moder.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé le 8 avril 2021.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ZSC FR4201798 "Massif forestier de Haguenau" ainsi que la ZPS FR4211790 "Forêt de Haguenau" sont accolés à la limite nord du projet de lotissement.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S'agissant d'un lotissement à usage d'habitation, il y aura donc nécessairement une alimentation en eau potable des maisons, et donc une augmentation du prélèvement de la ressource en eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, hormis l'infiltration des eaux pluviales en cohérence avec le SDAGE, les masses d'eau souterraines ne seront pas modifiées, car situées trop en profondeur par rapport au site du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménageur devra se préoccuper d'équilibrer le bilan des volumes déblais/remblais au moment des travaux de viabilisation.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La station d'épuration, dimensionner pour 35000 EH, est à ce jour en capacité d'accueillir les nouvelles extensions concernées par le PLUi (diagnostic 2016). Ce secteur est actuellement desservi par un réseau de type séparatif rue de la Forêt et un réseau de type unitaire rue de Marienthal. Les eaux usées seront dirigées vers ces deux réseaux existants. Les eaux pluviales seront gérées préférentiellement par infiltration.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone projet est constituée de landes sableuses (habitat d'intérêt communautaire) et de fourrés arbustifs. Afin de minimiser les impacts, les fourrés seront défrichés en période hivernale. Des mesures d'accompagnement telles que la préservation d'une dune sableuse, d'une pelouse sablonneuse, et la plantation d'une haie champêtre et d'une lisière forestière permettront la création d'habitats de report pour la faune et la flore caractéristiques de ces milieux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 ne subira aucun impact direct. Le projet prévoit l'implantation d'une lisière forestière entre le lotissement et le site Natura 2000 d'une largeur de 30 mètres Cette zone tampon non existante actuellement permet d'assurer l'évitement d'impact secondaire liés à la présence humaine (bruit, dérangement...).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la consommation de 4,88 ha de terre agricole (prairie de fauche).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de lotissement n'est pas inscrit dans une "zone d'interdiction" ou une "zone d'autorisation sous conditions" du PPRI de la Moder. Le projet se situe dans une zone soumise à risque de coulées de boues sans que la période de retour ne soit connue.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création d'un lotissement à usage d'habitation engendrera nécessairement des déplacements supplémentaires au niveau des voiries d'accès constituées de la rue de Marienthal, de la rue de la Forêt et de la RD 99.	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le lotissement sera nécessairement éclairé. Il sera préconisé des lampadaires à leds éclairant uniquement vers le bas à flux dirigé. Il sera probable aussi que l'éclairage sera éteint entre 23h00 et 5h00 dans le cadre des économies d'énergies de commune.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront préférentiellement gérés par infiltrations Rejets d'eaux usées dans les réseau existants.
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur est actuellement desservi par un réseau de type séparatif rue de la Forêt et un réseau de type unitaire rue de Marienthal. Les eaux usées seront dirigées vers ces réseaux sous réserve d'une extension d'environ 15 ml rue de Marienthal et 20 ml rue de la forêt.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées seront collectées puis acheminées vers la station d'épuration de Bischwiller.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	S'agissant d'un lotissement à usage d'habitation, il y aura nécessairement production de déchets non dangereux (OM). Le projet ne prévoit pas la production de déchets inertes ou dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des fouilles archéologique préventive ont été réalisées.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va supprimer l'activité agricole des terrains concernés.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Etude zone humide réalisée : résultats absence de zone humide.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'OAP prévu au PLU sera respecté. Un diagnostic environnemental a été réalisé fourni en annexe. Le débroussaillage des milieux arbustifs existants sera réalisé en dehors de la période de nidification des oiseaux (1er mars au 15 septembre).

Création d'une dune sableuse destinée à recréer une lande sableuse. D'une largeur de 10 à 15 mètres et d'une hauteur de 1 à 2 mètres elle se situera à l'Ouest du projet de lotissement.

Préservation d'une portion de pelouse sablonneuse existante en bordure ouest du lotissement sur une largeur de 25 mètres et une longueur de 260 mètres.

Plantation d'une haie champêtre d'essences locales en limite Ouest du projet de lotissement sur une largeur d'environ 10 mètres et une longueur de 260 mètres. En plus d'une plus-value écologique cette haie sera bénéfique pour l'intégration paysagère du projet de lotissement. Une distance de réciprocité de 30 m sera imposé depuis la lisière forestière au Nord + la plantation d'un alignement d'arbres au Sud.

L'ensemble du projet intégrera des mesures d'évitement/réduction en phase travaux et en phase d'exploitation telles que le balisage du chantier, un entretien par des méthodes extensives de la végétation, la lutte contre les plantes invasives, la création de refuge pour la petite faune, la sensibilisation des habitants...

Un suivi scientifique de ces mesures ainsi qu'un suivi des espèces invasives sur les surfaces perturbées par la phase chantier aura lieu à N+1, N+2, N+3, N+5, N+10, N+15, N+20

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Bien que le diagnostic environnemental a mis en avant la présence d'un habitat d'intérêt communautaire (lande sableuse) et la présence de quelques espèces floristiques et faunistiques remarquable, l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement mis en place par le porteur de projet semblent suffisantes pour obtenir un impact résiduel négligeable. En effet ces mesures permettent la création et la préservation d'habitat de report pérennisés dans le temps, l'intégration paysagère du projet de lotissement et l'amélioration des fonctionnalités de corridor écologique du site.

Un suivi écologique sera porté sur les mesures d'accompagnement notamment avec un suivi des espèces patrimoniales et invasives. Ce suivi permettra de moduler les modalités de gestion dans un objectif d'amélioration écologique. Ainsi, au vu de ces mesures d'accompagnement, les connaissances actuelles montrent qu'il est peu nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet	
1	Annexe n° 8 : Diagnostic environnemental <input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe n°9 : Expertise zone humide <input checked="" type="checkbox"/>
3	<input type="checkbox"/>
4	<input type="checkbox"/>
5	<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom SCHOTT

Prénom PATRICK

Qualité du signataire MAIRE

À SCHIRRHEN



Fait le 02/05/2024

Signature du (des) demandeur(s)